

# La Petite Tunisie

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

## ABONNEMENT :

	Un an	Six mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr. — 6 fr.	
France et Algérie	12 » — 7 »	
Etranger	15 » — 8 »	

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
TUNIS -- Rue d'Italie et Rue Hannon 2, -- TUNIS  
Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

## INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr.50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr.80. la ligne — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page 0 fr.40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

# LES TERREURS !

Kalaâ-Djerda

## Jeux de Paroles

### et Jeux de Crédit

Nous comptons donner à cette place le compte-rendu très complet des quatre audiences en lesquelles l'affaire de Kalaâ-Djerda se déroula devant le tribunal mixte, mais le désir de faire suivre ce compte-rendu de la reproduction intégrale du jugement intervenu, dont nous n'avons pas encore la grosse entre les mains, nous empêche de le faire pour le moment.

Nous pensons être en mesure dès le prochain numéro ; les lecteurs n'auront rien perdu pour attendre.

En attendant, il est de notre devoir de noter les échanges de commentaires qu'a suscité la sentence des magistrats fonciers dans les colonnes de deux confrères quotidiens.

Le *Courrier Tunisien* ayant annoncé, en le résumant, que cet arrêt était le commencement de la défaite du groupe Bellot, et que l'on se décidait enfin à rendre justice aux dévolutaires sur le point d'être définitivement frustrés, se vit relever et accuser, avec un aplomb monstre, de lancement de fausses nouvelles, par la *Tunisie Française*.

Ce journal prêchait pour son saint, et sur l'inspiration directe dudit saint : quoique non encore officiellement béatifié, et non porté sur les calendriers d'usage courant, le saint directeur des destinées de la *Tunisie Phosphates*, a nom Saint-Bellot-porte-fafiot.

C'est bien le moins que la gratitude abdominale fasse dire à ce journal les pires absurdités, pour plaire à celui grâce à qui dit-on, son existence est assurée.

D'autre part les efforts — stériles bien entendu — du quotidien réactionnaire, s'expliquent par le désir de sauvegarder un crédit chavirant.

Le noyé aux affres de la mort s'accroche à la planche qui puisse être pour lui le salut.

Mais, nous, qui n'avons pas à tendre la main à ceux qui se proposaient de donner le coup de grâce à de malheureux arabes, nous contrebalerons ces

efforts et au mensonge nous opposerons la sereine vérité.

Dans cet ordre d'idées, analysons pour aujourd'hui le jugement du tribunal mixte, en attendant de le donner en entier.

Nous déclarons que, contrairement à la feuille de M. Bellot, nous ne célerons pas ceux des points qui pourraient sembler de prime abord favorables à ce dernier. Ce sera une preuve nouvelle qui raffermira notre bonne foi habituelle.

Le jugement rendu par le tribunal mixte déclare que la réquisition est parfaitement régulière en la forme, que c'est à bon droit que M. Bellot, Pelsoni et Cie ont introduit leur demande en exécution du contrat du 21 AVRIL 1903 et non de celui du 17 novembre 1903, de plus, le jugement ordonne l'inscription des Ouled cheïck, bénéficiaires du habous au bas du titre de propriété.

Il n'est fait aucune objection au sujet du contrat du 21 avril 1903 pour la bonne raison que celui-ci n'avait rien de commun avec celui du 17 novembre dont se prévalent Bellot et Cie pour tâcher d'accaparer à leur profit les phosphates.

Il délimite l'henchir de Kalaâ-Djerda (les phosphates y compris) qui appartiennent l'un et les autres aux dévolutaires de la fondation pieuse de Sidi-Mohamed ben Kliffa.

Il fait intervenir d'office l'administration des domaines en vertu du décret du 15 mars 1896 qui déclare biens domaniaux, les terres incultes et les montagnes ; ce décret est complété par celui du 1<sup>er</sup> décembre 1898, qui stipule que les phosphates en terres domaniales, habous publics ou privés seront vendus aux enchères publiques par le ministère de la direction des Travaux publics.

Il admet l'intervention de M. Lacroix comme créancier hypothécaire et sa participation aux bénéfices de la vente des gisements phosphatiers en vertu des contrats et mandats réguliers qui lui ont été conférés par les Ouled cheïck, il réserve les droits de M. Setbon, rejette ceux de MM. Bahar et Pelissier, admet en partie la revendication des Ouled Slim, sur le djebel Sif en admet quelques autres au profit de tribus actuellement en possession de terres enclavées

dans le habous, ainsi que le gouvernement tunisien créancier d'un ancien caïd de Thala, révoqué.

Quant à la concession des phosphates, il n'en est pas soufflé mot, dans le jugement du 11 juillet.

L'information de la feuille bellophosphateuse est donc inspirée par des mobiles que nous ne chercherons pas à approfondir.

Mais, on comprendra que M. Bellot, se livre à un jeu très dangereux en faisant interpréter à sa fantaisie la bonne et saine justice du Tribunal Mixte.

On n'essaie pas de leur *ad vitam æternam*, tout un syndicat de financiers, comme un Legru, sans que ceux-ci se rebiffent finalement et demandent à la légalité la reddition de leur argent engagé par une affaire obscure, sur la foi d'un bluff qui aujourd'hui rentre dans le néant dont il émanait.

Jean-Sans-Peur

## NOTE POLITIQUE

### Les Terreurs !

*Le drapeau tricolore, emblème de la République, renferme le bleu, le blanc et le rouge :*

*Cette harmonisation de couleurs semblait suffire à notre mince jugeotte.*

*Car, il ne faut pas trop approfondir les sentiments et les jugements dans les couleurs, les effets de coloris sont souvent terribles. Tel le rouge sur le taureau.*

*Le péril jaune, une peur bleue, la terreur blanche ornaient le vocabulaire ordinaire de la presse tunisienne.*

*Grâce à une fâcheuse interprétation de subvention, la terreur rouge est venue se ranger dans notre arc-en-ciel politique.*

*Les terreurs blanche et rouge sont bien près d'en venir aux mains.*

*Haute en couleur, exubérante et passionnée la rouge, dit à la blanche son fait.*

*Elle lui reproche son teint blafard, son manque de caractère, sa tendance à se mêler à tout pour atténuer les tons.*

*Certain quotidien n'aime ni la terreur blanche, ni la rouge, le rose provenant de l'équitable mélange des deux paraît être sa tonalité. Affaire de goûts et de couleurs, dira-t-on !*

*Ça, c'est vrai, et ça ne se discute pas.*

*Un autre quotidien affectionne le rouge éclatant, il l'étale et éclabousse de son flamboiement magique le pâle rose, les électeurs apprécieront. On leur présente des couleurs variées, il en a pour tous les goûts, à eux de choisir !*

*Mais la République en Tunisie, en pourrait voir de... roses. Une bonne lessive pour une fois et que chacun garde sa couleur sans mélange.*

## LES RESPONSABLES

Des journaux de Tunisie, à propos de la lancinante affaire du Bargou, ont cherché à remonter minutieusement à l'origine initiale de la question.

Ils ont essayé de dégager les responsabilités de chacun et ils en ont déduit que le directeur actuel des Travaux publics, M. de Fages, ainsi que ses collaborateurs, n'étaient pour rien dans la malfaçon des travaux d'adduction du Bargou, ni dans la pénurie d'eau dont souffrent à l'heure qu'il est Tunis et sa banlieue.

Il est même un de nos confrères, le *Libéral*, qui est allé plus loin, en cherchant à faire remonter la responsabilité de ce regrettable état de chose à M. Pavillier ainsi qu'à M. Jannin.

Pour ce qui est de ce dernier, s'il avait quelque chose à se reprocher, il a eu la chance d'esquiver les suites de ses errements, n'ayant plus d'attache avec Tunis.

En ce qui concerne notre ancien Directeur général des Travaux publics, c'est, semble-t-il, une autre paire de manches.

En effet, le gouvernement tunisien l'a attaché à son char à des émoluments annuels de 12.000 francs, en qualité d'ingénieur-conseil de l'administration dont il dirigeait les rouages.

Que s'il se confirmait après l'enquête approfondie faite sur lieux par le Résident général, que M. Pavillier, doive être tenu responsable de cette dilapidation des deniers publics, une sanction s'imposerait bien simple : celle de cesser de le faire émarquer à notre budget d'une si grosse somme, en regard de laquelle il ne rend que de très hypothétiques services.

## Nos Echos

### Civisme

La manière dont s'est comporté M. le Ministre de la Marine lui a valu l'admiration générale : elle a forcé la sympathie de ses propres adversaires politiques.

M. Thomson, toute affaire cessante, s'embarque pour Bizerte et y débarque, sans le moindre appareil, et avec le désir manifeste de ne se livrer à aucune « pose » de mauvais goût ; il paie de sa personne, et avec une simplicité, qui lui a attiré l'assentiment général, il n'hésite pas à prendre place dans le *Korrigan*, et à faire la plongée qui valut aux marins du *Farfadet* un trépas aux inimaginables horreurs.

Nous félicitons derechef notre éminent ami de ce beau trait de courage civique et de sollicitude admirable.

### Homme honnête

Est-il vrai qu'un avocat qui détient la spécialité de l'injure à la barre, à l'abri d'une robe, ait lui-même beaucoup d'histoires nauséabondes à se

reprocher, et devrait s'occuper plutôt de ses poutres oculaires que des pailles des autres ?

Est-il vrai qu'il ait touché une somme assez forte dans une affaire de maison *bien famée*, aujourd'hui en pleine exploitation ?

### Superstition

Naturellement, les personnes qui s'adonnent à la fatalité des nombres, et autres balivernes plus ou moins saugrenues n'ont pas manqué de faire remarquer que les malheureux marins du « Farfadet » sont au nombre de treize, et qu'il a fallu que trois d'entre eux fussent violemment mis hors du sous-marin, pour qu'il restât à bord juste le nombre nécessaire à l'accomplissement du désastre !!!

Etes-vous convaincus à présent, Messieurs les incrédules ?

### De passage

Nous avons eu le plaisir de serrer la main, mercredi matin, à l'arrivée du train de Bizerte, et au moment où ils prenaient celui d'Algérie, à nos amis, MM. Ferdinand Marchis, maire et conseiller général de Bône, Dominique Bertagna, conseiller général de Mondovi, et Louis Vernin, rédacteur en chef de la *Démocratie Algérienne*, de Bône.

Ces messieurs, au nom de l'Algérie, étaient allés saluer M. Thomson, ministre de la Marine et député de Bône.

Du wagon de M. le Résident Pichon, nous avons vu descendre, outre nos amis, M. et Mme Basilio Couitéas, M. le Commandant Pineau, et M. Douane, secrétaire particulier du Résident Général.

### Hammam-Lif

Pourquoi l'entrée des salles de jeu (petits chevaux et baccara) est-elle tolérée aux mineurs, qui forment le fond et la majorité des pontes ?

Nous avons vu des jeunes gens de 16 et 18 ans détenteurs de carte d'admission au bac.

Pourquoi, également, n'a-t-on pas encore désigné un commissaire spécial des jeux, pour réprimer des abus ?

### Le Farfadet

C'en est fait, les pauvres marins ne sont plus, morts au fond des mers, enterrés vivants dans la coque d'acier qui devait devenir leur tombe.

Nous réitérons le salut ému que nous leur adressons lundi, ainsi que nos condoléances à leurs familles.

### Aurore insolente

Un petit jeune homme, à la jugeotte un peu détraquée par la monomanie du journalisme, a pris la mouche de quelques miennes considérations, sur la « Nouvelle Horreur » dont il avait maculé les mains de quelques rares spécimens du public qui lit.

C'est une « nouvelle horreur » de la part du petit Flack, qui n'aurait dû voir dans ma prose que le désir de le remettre dans la voie du bon sens ; il a voulu être agressif ; il m'a fait rire et a fait rire de lui.

J. C. G.

**MAISON MODÈLE**

Avenue de la Marine  
Succursales : BIZERTE et S.F.A.X.  
Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants  
Chemises sur mesure. — Bonnetterie  
Six coupeurs ayant chacun leur spécialité  
dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culottes de cheval, sont attachés à la Maison

**TORRILHON ET C<sup>ie</sup>**  
Seul Dépositaire

des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

**FABRIQUE DE BOUGIES EN STEARINE**  
Franco-Africaine

TUNIS — Rue de Bône, 6 — TUNIS  
Produits de 1<sup>re</sup> qualité, prix défiant toute concurrence, avec  
usage de dépôts de cires et bougies de cire vierge et purifiée à  
l'usage des églises. Dépôt au Souk-el-Grana, chez M. Joseph  
de Lambroso La Maison Franco-Africaine se recommande à la pré-  
publie par le choix et la qualité de ses produits.

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

Société anonyme au capital de 130 millions de fr. entièrement versés  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS  
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes,  
avances sur titres et sur marchandises, délivrances de chèque  
ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscriptions et  
liquidations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyageurs  
**Dépôts à vue et à échéances fixes**  
de 1 an à 3 ans, 3 0/0

**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition  
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux  
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de **Cinq francs**  
par mois.



**Suppression des Pompes**  
et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir de  
l'eau saine, de les remplacer par le  
Dessus de puits de sécurité,  
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs  
et empêché tous les accidents. Ne craint  
nullement la gelée ni pour la pose ni pour  
le fonctionnement. Système breveté hors  
concours dans diverses expositions, se  
plaçant sans frais et sans réparations  
sur tous les puits, communal, mitoyen  
ordinaire, ancien et nouveau et à n'im-  
porte quel diamètre.

Prix 159 francs, paiement après satisfaction.  
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET & Cie  
à Raismes (Norn).

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**  
Société Anonyme

CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS  
Succursale de Tunis, Rue de Bône  
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France,  
l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie  
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.  
Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons.  
Dépôt à Vue et à échéance fixe.  
Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant  
3 à 4 0/0.  
Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels).  
Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de cré-  
dits hypothécaires. Location de coffres-forts et de compartiments  
du mois; au trimestre, au semestre ou à l'année.

**Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation**

Siège Social; MARSEILLE. — Agence de Tunis  
Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette  
Transports des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Marseille :  
1<sup>re</sup> classe, 42 fr., 3<sup>e</sup> classe, 25 fr. (a.n.) 4<sup>e</sup> classe 11,0 (s.n.)  
Pour frets et passages ou renseignements, s'adresser à l'Agenc-  
de Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n° 288. — Adresse Télé-  
graphique Tunisienne Tunis.

**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis  
LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS  
Spécialité d'Amer Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or  
à l'exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'or au Concours  
de Paris 1903.

**Grand Restaurant du Chianti**

A. SALVARELLI  
M. FEDERICI successeurs  
TUNIS — Avenue de France — TUNIS  
Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre  
pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du  
Chianti, de la renommée maison Taccini  
Etablissement complètement remis à neuf

**Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES**  
D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR  
Très peu gazeuse Gazeuse

**DÉPÔTS A TUNIS**

Chez les principaux pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M<sup>s</sup> d'eaux minérales  
Adressez les commandes à M. l'Administrateur de la Société  
anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26 Avenue  
de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la  
source Pasteur que l'on désire.

**SOIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

J. BERTRAND & C<sup>ie</sup>  
Ancienne Maison AYMARD et THOMAS  
TUNIS Avenue de Carthage TUNIS  
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples  
Installations d'usines  
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture  
indigène, Captage, Élévation et distribution d'eau, Sondage  
Installations électriques : éclairage et transport de forces  
Fers, Fontes et Métaux

**FOURITURES pour USINE & EXPLOITATION AGRICOLE**

Fonderie de fer et de bronze  
Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
P. POTIN propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
ET CEMENTS  
VENTE AU DETAIL; rue de Turquie,  
à côté de la Maison Batt

**CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE**

Société anonyme Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia  
Agences à Soussse et Bizerte  
Opérations de Banque. Escomptes. Recouvrements. Ordres de  
Bourse. Avances sur Titres et sur Marchandises. Garde de Titres  
 Paiements de Coupons. Paiements Télégraphiques. Chèques et  
Lettres de crédits sur tous pays. Location de Coffres-forts.  
Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe  
1 an, 3 0/0 ; 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 ; 4 ans, 4 0/0.  
Dépôts à Vue : 2 0/0

**G<sup>de</sup> EPICERIE MODERNE**

Bron, Colliard & C<sup>ie</sup>  
(Ex-employés des Etablissements Génevois)  
TUNIS — 24, Rue d'Italie, 24 — TUNIS  
Comestibles et Denrées Coloniales  
La Maison se recommande par la bonne qualité et le  
bon marché de ses produits.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE**

Cie Touache. Paquebots-Poste Français (Agence de Tunis)  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie  
l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc  
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin  
— à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin  
— de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin  
— de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.  
— de la Côte Tunisienne, ( Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,  
Mehdia, Monastir, Soussse ) tous les samedis à 9h. 30  
du soir  
— à Marseille, tous les samedis à 5 h.  
Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir  
— de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi  
— de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi  
— de Marseille pour Tunis, la Côte tunisienne et Tripoli  
tous les mercredis à 1 h. soir  
— de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi  
— de Tunis pour la Côte tunisienne ( Soussse, Monastir, Me-  
dhia Sfax Gabès Djerba Tripoli ) tous les vendredis, à  
7 h. soir  
— de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les Sa-  
medis à 7 h. du soir  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-  
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La  
Rochele, Nantes, St Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunker-  
que, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la  
Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et tous  
les points desservis par la Compagnie des Messageries Mariti-  
mes.  
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de  
passage de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux des Agence  
Tunis. 8 rue d'Alger.  
Les Agents principaux; J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

**BANQUE DE TUNISIE**

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 8.000.000 de francs  
Siège social à Tunis. Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte  
Conseil d'Administration : MM. E. PÉREIRE, Président ; J. LAURE,  
S. HALFON, O. NOEL, A. THURNEYSSEN, H. WIENER  
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances  
fixe, émission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays,  
ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous cou-  
pons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de  
crédit hypothécaires, location de coffres-forts et de comparti-  
ments depuis cinq francs par mois.  
Service immobilier, gérance d'immeubles et domaines  
ou rux, vente d'immeubles et de propriétés.

**MAISON DESPÉROUX**  
FONDÉE EN 1888

El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroube  
FOURS A FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux et pierre  
PLATRE — Pierre à bâtir et pierre de taille  
Briquetterie de premier ordre  
Briques plates et creuses Pavés et Dalles  
Pour, les commandes s'adresser : 42, AVENUE DE CARTHAGE  
et à son usine. El-Afrane, banlieue de Tunis.

**MAISON PAONESSA, ARTIFICIER**  
22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux étendues de toutes nationalités  
Ballon Lanternes Venitienne, Verres de toutes couleurs  
Prix défiant toute Concurrence

**PARFUMERIE VELOUTINE CH. FAY**  
9, Rue de la Paix, PARIS



Dépôt général : M. AVICE, 52 Boulevard Bab-Benat, TUNIS

**G<sup>de</sup> BOULANGERIE & PATISSERIE**  
ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS  
MM. WAGNER, ET C<sup>ie</sup>  
Pain de luxe et de ménage, spécialité pain viennois, pain de seigle, Pain de sandwichs, noir  
et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café.  
Pâtisserie de Premier Ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures présoir  
et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Gran-  
tinerie Saint-Louis de Marseille.

**Machines Agricoles**  
PELLET, AZERM & PARRENIN  
Tunis — Place de la Gare Française — Tunis



**LE MONDE**  
Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie  
(Sous le contrôle de l'État)

SIÈGE SOCIAL ; 16, Rue Le Peletier, Paris  
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à ter-  
me fixe. Assurances en cas de vie. Rentes viagères immédia-  
tes, différées et sur vie. Nues-propriétés, etc.  
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobili-  
ers, marchandises. Assurances contre la foudre et les  
appareils à vapeur. Contre le recours des locataires. Contre  
risques locatifs et les risques du voisinage.  
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont  
par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous ren-  
seignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur  
de Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Ave-  
nue de Paris).

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEUR

**EXPRESS-IMPRIMERIE**

WALCH Frères

9, Rue Es-sadikia, 9 - TUNIS

**IMPRIMÉS ADMINISTRATIF COMMERCIAUX**

Cartes de visite à la minute. - Cartes d'adresse. - Factures. - Têtes de lettres - Carnets à souche. - Mémoires

Lettres de faire part - Mariage, de naissance, et de Décès.

# ABSINTHE SUPERIEURE PREMIER FILS

Hors Concours, AUG. DUCROS, Agent - Tunis.

nigrement doit soulever, nous ne laisserons pas que de dire à M. Jean Hess, sans violence ni acrimonie : « Pour juger, en toute conscience, quelqu'un ou de quelque chose, il est nécessaire d'avoir sous les yeux toutes les pièces du procès. Il ne suffit pas d'entendre l'acte d'accusation, les témoins à charge et le réquisitoire pour baser un verdict ; l'audition d'un témoin à décharge, et une courte plaidoirie peuvent détruire un savant échafaudage d'erreurs judiciaires. »

Or, sur quoi s'est basé M. Hess pour représenter l'Algérie comme il l'a fait ? Sur les antisémites et leur littérature, sur les exactions qu'ils ont commises, sur tous les actes régesthériques qu'ils accomplirent, sur les écrits de Régis, et d'honorée mémoire, etc.

S'il avait voulu être impartial, s'il n'avait pas eu le dessein bien arrêté d'écrire une œuvre de passion, il aurait dû faire un parallèle entre les actes de tous, antisémites et républicains, et il aurait montré au pays que les... faiblesses des premiers ont été largement compensées par les actions nobles et courageuses des autres.

Chacun a présent à la mémoire l'attitude courageuse, dévouée jusqu'à la témérité, de plusieurs de nos amis d'Algérie qui formaient une pléiade de gens braves, et constituaient les défenseurs assidus des principes républicains, dans leurs organes et par l'action.

Pourquoi donc le livre de Jean Hess, recueil des écrits et des actes des uns, ne contient-il pas les écrits et les actes des autres ? Il aurait été mieux documenté qu'il ne l'a été, impartialement tout au moins.

Ce faisant, il eût écrit les vérités qu'il prétend avoir exposées, mais le fait d'avoir condensé des accusations sans fondement, et de n'avoir tenu aucun compte de la réalité fait de son œuvre une œuvre injuste, donc mensongère, donc malsaine.

Concluons : Drumont, Régis et leur haine du juif valent à notre voisin M. Jean Hess et son réquisitoire. Que lui réservent-ils encore ? Qui débarrassera l'Algérie de la tare anti-juive ?

Nous écrivons à dessin la tare, parce que nous constatons péniblement que, malgré le retour à la sagesse de plusieurs antisémites de marque, les conséquences de leur mauvaise besogne subsistent... et subsisteront.

J. C. G.

Les familles des Equipages du Farfadet.

Le Contre-Amiral Commandant en Chef la Division Navale de Tunisie Commandant la Marine dans la Régence.

Les Etats-Majors et Equipages de la Division Navale.

Les Services de la Marine en Tunisie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle de leurs camarades du "Farfadet"

Enseigne de Vaisseau Robin, Second - Maître Maheu, Quartiers-Maitres Rabin, Bougeard, Cheval, Henaff, Le Floch, Lesausse, Moulenc, Paume, Reinlet, Rolland, Simon, Matelot Arzel.

et de vous prier de vouloir bien assister à leurs obsèques qui auront lieu à Ferryville les jour et heure qui seront ultérieurement fixés.

On se réunira à 1<sup>er</sup> Arsenal de Sidi-Abdallah.

Nota. — Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

## Spectacles et Concerts

### CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend ; un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont donnés les mardi, jeudi, samedi et dimanche ; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi ; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre ; un bar américain etc.

### Casino de la Grande Rotonde (Ancienne Deïda) LA GOULETTE

Complètement remise à neuf

Cabines et chambres au mois et à la saison.

Restaurant et Cuisine de 1<sup>er</sup> ordre SPECTACLES et CONCERTS

### 2.000 000 de francs à placer

sur Premières hypothèques et immeubles de rapport à Tunis Immatriculés. Par fraction minima de 50.000 fr. au taux 6 %

150.000 fr. à placer par fractions de 5.000 fr. et au dessus aux taux de 6 et 6 1/2 pour cent

S'adresser à M. A. Disegni, régisseur d'immeubles, (Passage de Tunis) en ses nouveaux bureaux situés dans la rue du passage donnant accès à la rue es Sadikia.

Discretion absolue. — Toutes les affaires sérieuses sont acceptées immédiatement. TÉLÉPHONE 205

Le développement toujours croissant de la consommation de l'absinthe Berger en Tunisie est la garantie absolue de sa parfaite innocuité.

La demander dans tous les établissements.

Dépôt pour le commerce en gros : Chez MM. FION frères, 15, rue de Besançon, TUNIS.



25, Boulevard Bab-Benat

### VIENT DE PARAÎTRE

Grand annuaire général de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

XXIV<sup>e</sup>

par F. LE BOURGEOIS, Directeur Ouvrage subventionné par le gouvernement général et la résidence de Tunis.

Honoré des souscriptions des ministères, des chambres de commerce, mairies, hôtels, de tout le haut commerce algérien, tunisien, français et étranger.

Prix : 12 fr. Port en sus hors d'Alger Poids 3 kil. 550

Dépôt chez les principaux libraires de Tunis.

Régénérateur universel, remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 8 francs, 4, Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

Cabanon à vendre à Saint-Germain. 3 pièces, cuisine, véranda avec 3000 m. de terrain planté d'arbres fruitiers, vigne écurie, remise poulailler, pigeonnier, dépenses, etc. etc. Prix modérés — Facilités de paiement S'adresser au Bureau du journal.



M. AVICE 52, Boulevard Bab-Benat

### MANUFACTURE D'AVIRONS

J. DURBEC Successeur

Manches pour gaffes. Foines. Harpons et elles. Pelles pour boulanger. Barres de diverses dimensions. Barres de cabestans. Amcs. Mâts de pavillons. Spatules. Ecouvillons. Escopes de main. Escopes à manche Rue des Martégaies, 37 quartier St-Jean Marseille

### Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI propriétaires

5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse 1<sup>er</sup> étage TUNIS

### SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE Vraie Cuisine Italienne

### SPECIALITÉ DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples Vins du Piémont - Vin du Chianti ❖ ❖ Salcis Réservés ❖ ❖

A vendre ou à louer le Casino de

### Bades-Plage,

S'adresser au bureau de la Petite Tunisie

### Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

### AUX

### PLANTEURS DES ANTILLES

(Au Drapeau Espagnol)

20, Rue d'Italie -- TUNIS Vente exclusive des

### C AFÉS VENTS ET TORRÉFIÉS

Sucre, Thé, Chicorée et Vanille

La torréfaction se fait tous les jours, au moyen d'appareils perfectionnés et avec les plus grands soins.

### J. & A. BEMABRON

9, Rue Es-Sadikia

TUNIS

### PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DATYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques

### Appartements, Bureaux

et Magasins

### A Louer

S'adresser à M. G. GUTTIERES

Régisseur d'Immeubles

Avenue de France, 4 (Passage de Tunis)

### LA HERNIE

Guérie

Par la méthode CLAVERIE

Cette infirmité qui était considérée comme incurable, car même avec le bistouri on risquait d'estropier le malade sans avoir beaucoup de chances de le soulager, est aujourd'hui radicalement guérie par la nouvelle méthode de M. CLAVERIE, le plus grand spécialiste de Paris.

Plus d'opération douloureuse et souvent mortelle, plus de ressorts d'acier, qui vous martyrisent les reins et qui vous font souffrir plus que la hernie elle-même, plus de gêne, plus de souffrances, plus d'ennuis plus de tourments.

Dès l'application de ce merveilleux appareil, le malade retrouve une existence nouvelle, il va, il vient, il travaille et vaque à ses occupations comme s'il n'avait rien. Parahernie, progressivement refaite, disect, petit à petit les tissus se resserrent, au bout de quelque temps, l'infirmité n'existe plus.

Des milliers de guérisons authentiques et réelles ont déjà été obtenues par cette nouvelle méthode.

Aussi, toutes les personnes atteintes de hernies, descentes, efforts, etc, ne doivent-elles pas acheter de bandages ni se faire opérer sans avoir vu M. CLAVERIE, qui visitera lui-même les malades et fera l'application de la méthode.

Le Traité de la Hernie, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Claverie, aubourg Saint-Mar in, 234, à Paris.

### A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

### FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre « fine 1,00 « ordinaire 0,75

de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guilli de Palerme

Absinthe Oxygénée Supérieure PI HON

Spécialité de lait desséché

### RAYMOND VALENSI

INGENIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie, TUNIS

Immeubles de rentes. Constructions industrielle et rurale. Arrosage, distribution d'eau

Plans à forfait, Affaires projets.

### M. C. ODDO

Chirurgien-Dentiste de Son Altesse le Bey

5, rue Bab-el-Khadra, Tunis

### Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

(Procédés et Brevets Nobel)

DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS

DÉTONNATEURS, MÈCHES DE SURETÉ, PRIX TRÈS MODÉRÉS

Dépositaires pour la Tunisie, Pellet et Azerm

Place de la Résidence - TUNIS

### A LA VIELLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS -- Avenue de la Marine 41

Ancienne Maison Viguier

E. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise

VINS FINS

GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie

Expéditions dans l'Intérieur — Célérité dans les Commandes — On porte à domicile

Vente directe de la Propriété

Express-Imprimerie. — Tunis

Le gérant Joseph Cohen

## BRIQUETERIE

HAMMAM-LIF (Tunisie)

Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

## MARCHANT

Briques pleines de 0,05, Briques pleines de 0,07

Tuiles Arabes

Briques à 6 trous et à 3 trous

DALLE POUR CARRELAGE

## Chaleur

La température brûlante dont nous « jouissons » depuis quelques semaines, excusant la vivacité des gestes, et la prestesse du verbe, nous ne commenterons pas un récent « incident d'audience », d'autant plus qu'un raccomodage immédiat a rafraîchi les rancunes. Félicitations.

## Affaire Despéroux

Malgré l'unanimité de l'opinion à désapprouver les abus administratifs dans cette affaire, la Direction des Travaux publics, vient de faire appel de la décision du Tribunal civil, fixant à 41.000 francs le prix à payer par elle pour le terrain exproprié, alors que la valeur en est de beaucoup supérieure.

Nous ne commenterons pas cet éloquent et nouvel exemple de la fantaisie bureaucratique.

## MEDAILLON

## Le vertueux avocat !!!

Comme quoi il faut, dans la vie, se méfier des benoîtes apprenances de l'eau en sommeil, et des chers maîtres compassés.

Tunis n'est pas Nécers ; sans cela on y verrait sous les clairs rayons de Séléne, déambuler nocturnement des avocats en goguettes, accrochés à des petites femmes point béguales.

Malheureusement, pour s'amuser, nos réceptacles d'éloquence doivent franchir — estomaquement, surtout — la Méditerranée, et aller, sur les bords fleuris qu'arrose la Seine, chercher qui les mène visiter Cythère.

C'est ainsi, que, pas plus tard que l'année dernière, un de nos aigles, que, pour ne pas le nommer, nous appellerons M. Bellemain, usait de ce stratagème, pour aller à Paris lacérer le mutuel et conjugal engagement.

Des yeux indiscrets suivirent son équipée : on le vit embellir son physique ingrat par de savantes ablutions ; on le vit se vêtir décentement, contre ses us débraillés ; on le vit faire habilement tailler sa barbe poivre et sel ; on le vit enfin aller en un lieu où l'on ne va pas d'ordinaire pour méditer sur les amertumes de l'existence : au Moulin de la Galette, Institut du Chahut, on ne médite d'ordinaire que sur le galbe des danseuses.

M. Bellemain n'était pas seul ; il avait pour lui faire partager ses... impressions plutôt gaies, la belle et suave Mme X... que chacun à Tunis connaît peu ou prou, surtout par son mari, grand bâtisseur devant l'Éternel.

Une mauvaise langue qui me voit écrire, insinue que les frasques de son mari ne sont pas pour faire plaisir à Mme Bellemain.

Allons donc ! Un avocat n'est pas de bois, fut-il âgé de quelque cinquante ans ! Et lorsqu'on va à Paris, ce n'est pas pour consulter les archives de l'Hôtel-de-Ville, alors que les... archives de la belle Mme X... passent pour être si bien fournies.

Jacques CŒUR.

## ÉPANDAGE

On s'est peut être trop hâté de discrediter le système d'épuration des eaux d'égout par l'épandage. Certes, le jet à la mer à une grande distance de la ville de Tunis serait supérieur

à l'épandage, mais l'éloignement de la mer, et les dépenses trop exagérées qu'il faudrait engager n'en permettent pas la réalisation.

La purification des eaux-vannes par les fosses aérobies et anaérobies de Calmette serait préférable. Mais, tout bien examiné, l'épandage n'est pas à rejeter.

Cette pratique est basée sur l'épuration par le sol.

Il y a deux procédés d'épuration par le sol, la filtration et l'irrigation. L'un et l'autre reposent sur les propriétés oxydantes et assainissantes du sol.

Seulement l'irrigation implique l'utilisation agricole ; la filtration n'admet pas de végétation sur le sol. On fait absorber le plus grand volume possible d'eaux-vannes à la surface de terrain la moins grande possible. On ne sème ni ne plante rien sur ce terrain, tant qu'il est affecté à la filtration ; ce n'est que plus tard, quand il n'absorbe plus et qu'on l'abandonne comme filtre, que l'on en obtient des récoltes naturellement très riches. Le sol est convenablement choisi et préalablement drainé. Les eaux à filtrer sont déversées par intermittence et ce n'est que lorsque le sol est devenu impropre à la filtration qu'il est livré à la culture. Il faut moins de terrain pour la filtration que pour l'irrigation.

L'épandage avec irrigation est une vieille coutume.

En Chine, en Espagne, dans les Flandres, on répand journellement les matières excrémentielles sur les terres en cultures et même les jardins, par des procédés qui ne sont, d'ailleurs, pas à recommander.

Le terrain doit être poreux, en pente légère, avec une nappe souterraine située à environ deux mètres.

Le sable, la craie et les alluvions sont les terrains de choix. Le sol doit être drainé, il faut verser par hectare et par an les excréments d'environ 400 personnes. Les microbes aérobies, organismes nitrificateurs, transforment les immondices dans le sol. Par la bêche et la charrue on rend au terrain sa perméabilité à l'air, et ainsi l'existence des microbes aérobies, agents épurateurs, se trouve assurée. La culture des prairies, des légumes, des betteraves, des arbres fruitiers, des fleurs mêmes, aide d'une façon considérable l'absorption par le sol. Les racines des plantes facilitent l'eau à descente dans la profondeur du sol, et leurs feuilles l'évaporent énergiquement.

Berlin a gardé, sauf 234 hectares affermés, l'exploitation de ses champs d'épandage.

L'Administration municipale y entretient des centaines de bœufs et de vaches, elle approvisionne la ville d'un lait excellent. Le Belvédère, qui est irrigué par les eaux d'égout, est le produit de l'épandage, en partie. Sur les terrains d'épandage de Berlin il y a plus de 1.500 personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. La moralité n'y dépasse pas 15 pour mille, ce qui est presque in-

qui en délivre des récépissés portant la date d'arrivée de la demande et son numéro d'ordre de façon à bien déterminer la priorité des demandes lorsqu'elles émanent de plusieurs postulants visant le même gisement.

Les demandes reçues au Service des Mines sont toutes soumises à une enquête administrative aux frais du postulant qui doit en faire l'avance à la Recette générale des Finances.

Le but de l'enquête est : 1° de se rendre compte de l'existence du minéral dont on sollicite la recherche dans les terrains désignés par la demande ; 2° de vérifier si le périmètre indiqué dans la demande n'a pas déjà été concédé à d'autres que le postulant pour la recherche du même minéral. Si l'enquête est favorable, le Service des Mines accorde toujours et de plein droit pour un délai de deux ans, le permis de recherches sollicité sous la réserve des droits des tiers. C'est la formule consacrée.

D'où il résulte que les conditions de recevabilité de toute demande en permis de recherches se résument en deux principales : 1° l'existence du minéral à rechercher ; 2° la disponibilité des terres où doivent s'effectuer les recherches.

signifiant. A Gennevilliers, près de Paris, il y a pendant l'été, toujours les champs d'irrigation de 1.600 à 1.700 personnes, qui s'y portent bien voilà les avantages de l'épandage, nous verrons la semaine prochaine, ce qu'on lui a reproché.

X. Y.

## Lettre de Province

Si je voulais trouver une mauvaise raison, je vous dirais que c'est la chaleur torride que nous avons eue ces jours-ci qui a causé mon silence, cette excuse ne serait valable que pour la gent paresseuse.

Il était bien question de température sénégalienne quand une menace aussi sérieuse et affolante que celle d'une guerre était suspendue sur nos têtes, de par le bon plaisir de l'Allemagne !

Rouvier, par sa diplomatie pleine de tact, d'intelligence, a su remettre dans son aplomb la barque que la politique, assez maladroitement de Delcassé, manquait de faire chavirer.

Certainement celui-ci, en nous rapprochant de l'Angleterre, nous redonnait une sécurité vis-à-vis des autres puissances, sécurité très affaiblie par le peu de soutien que nous devons maintenant attendre de la Russie et aussi de la mauvaise administration, l'incurie de quelques-uns de nos anciens ministres. Il a voulu nous donner l'appui d'une puissance forte dans le monde et qui puisse tenir en échec un empereur autocrate et orgueilleux comme Guillaume II, son raisonnement était juste sur ce point et Rouvier l'a si bien compris, que, malgré sa très grande volonté de conciliation pour aplanir une situation très tendue, il n'a pas rompu cet accord, et a su avec beaucoup de ouate comme disent les diplomates, arriver à s'en tirer avec honneur et dignité, entre ces deux grandes rivalités que sont l'Allemagne et l'Angleterre.

La question du Maroc était secondaire, mais c'était là, la querelle d'allemand.

La bouderie systématique que nous montrons à l'Allemagne depuis tant d'années a pris un temps d'arrêt, puisque, par le fait des ententes presque quotidiennes entre le prince de Radolin et notre ministre Rouvier, nous avons tant « causé ».

L'Allemagne a eu la satisfaction intime de faire aboutir quelque soit le chemin détourné, les nombreuses avances qu'elle nous fait depuis une dizaine d'années, et que non seulement nous nous butons à ne pas comprendre, mais que l'attitude dédaigneuse et éliminatoire de Delcassé changeait en blessures d'amour propre.

Tout s'aplanit et s'arrondit, nous n'aurons pas la guerre. Et cette fameuse conférence, qui vient de soulever tant d'émotion, se fera de par la volonté de plus fort que nous.

Et voici, ma toute chère, comment la plus petite des causes peut produire un grand effet ; vous répondrez peut-être à cela, que le sultan ne vous chaut que nous n'avons nul besoin d'aller nous immiscer dans les affaires du Maroc, et que nous n'avons qu'à mettre de bons chiens de garde à nos frontières.

Peut-être avez-vous raison.

Voyez-vous, au fond de tout cela, c'est notre chancre « le fonctionna-

Or, en ce qui concerne Kalaâ-Djerda, il était impossible de se prononcer sur la deuxième condition avant le 10 février 1904 parce que, jusque-là, on était en droit de supposer que ce gisement était régulièrement amodé au groupe Bellot, la sentence arbitrale ayant, en effet, énoncé l'existence et la validité de ce contrat.

Par conséquent, le terrain où devaient s'effectuer les recherches n'était point disponible, et l'enquête administrative ne pouvait aller jusqu'à exiger la production du prétendu contrat Bellot et à se prononcer sur sa validité. C'est pourquoi toutes les demandes de recherches formulées au sujet de Kalaâ-Djerda avant la date du 10 février 1904 étaient irrecevables.

Mais il n'en est plus de même à partir de la publication de la réquisition d'immatriculation n° 7711 faite dans le Journal Officiel Tunis en du 10 février 1904.

En effet, à partir de cette dernière date, plus de doute possible sur la disponibilité des terres phosphatées de Kalaâ-Djerda puisque de l'aveu des intéressés eux-mêmes et contrairement aux affirmations contenues dans la sentence arbitrale, il était reconnu inexact

« risme » tout est comble, archi-comble, il faut bien s'ingénier à lui créer des sinécures, le Maroc était un nouveau débouché et que de nullités avaient déjà bouclé leur valise !

MAY

## Petite Leçon

D. — Avez-vous appris ce que je vous ai donné à étudier.

R. — Oui, Monsieur.

D. — Bien. Voyons : Quel est le rôle du vin dans l'alimentation ?

R. — Le vin, dans l'alimentation, joue le rôle de réconfortant, il répare les forces épuisées, permet de soutenir des travaux fatigants. Pris par petites quantités il excite l'estomac, facilite la digestion.

D. — N'y a-t-il pas des vins qui n'offrent pas toutes les qualités que vous venez d'énumérer ?

R. — Oui, les vins trop chargés en tannin, ou trop acides sont difficilement supportés.

D. — Le vin a-t-il une influence sur les facultés cérébrales.

R. — Le jus de la treille exalte les dispositions cérébrales, irrite suffisamment les centres nerveux pour rendre l'intelligence plus vive. Il a une action manifeste dans les manières d'être des habitants de certains pays.

D. — Quelles sont les caractéristiques des peuples qui usent du vin.

R. — Le caractère est gai, l'intelligence vive, le travail précipité, la résistance à la fatigue augmentée.

D. — Alors vous croyez que tous les âges peuvent impunément boire du vin ? Ainsi, les enfants, les élèves faisant leurs études, peuvent-ils en absorber ?

R. — Oui, s'il est pris par rations raisonnables et s'il est de bonne qualité.

D. — Il y a donc des vins dont il faut se garder ?

R. — S'ils sont, comme nous l'avons vu plus haut, chargés en tannin, et acides, il vaut mieux les prohiber.

D. — Vous connaissez donc des vins qui ont des vertus spéciales ?

R. — Oui.

D. — Lesquels ?

R. — Ceux par exemple, qui ont un bouquet assez fin et des qualités personnelles.

D. — D'où viennent-ils ?

R. — De la région d'Ain-el-Asker.

D. — Qui vous a dit cela ?

R. — M. Rabby, économiste du Lycée, dans son cours d'économie domestique à l'usage des parents et des enfants.

D. — Comment a-t-il pu savoir cela ?

R. — C'est M. Machuel qui le lui a dit.

(A suivre)

## Confraternité

Le Syndicat de la Presse Constantinoise a offert, le 1<sup>er</sup> Juillet, un apéritif à notre ami Pierre Omessa président de l'Association des Journalistes Tunisiens, de passage à Constantine.

La plupart des membres du Syndicat avaient tenu à y assister.

En une conversation charmante, toute d'esprit et de langage imagé, M. Omessa entretient son auditoire de la Tunisie, de ce qu'elle a été et du rôle civilisateur que la France y exerce à la grande satisfaction de tous ceux qui habitent notre colonie de protectorat.

M. Omessa a dit le plus grand bien de M. Pichon qui détient en ce moment les destinées de la Régence entre ses mains, et il a souhaité

que les dévolutaires du habous Kalaâ-Djerda fussent engagés envers le groupe Bellot par un contrat régulier et antérieur au décret du 1<sup>er</sup> décembre 1898.

Donc, le seul lien susceptible d'attacher encore le gisement de Kalaâ-Djerda à l'exception de l'art. 19 dudit décret, après le contrat Targe qui fut annulé par la Cour suprême, venait de s'évanouir à son tour. Et il est évident que c'est seulement à partir du 10 février 1904 que le Service des Mines aussi bien que le public pouvaient être fixés sur la disponibilité définitive des phosphates de Kalaâ-Djerda et que ce gisement devenait accessible aux chercheurs.

Et comme la demande en permis de recherches n° 182 que j'ai formulée relativement à ce gisement est la première arrivée au Service des Mines, elle doit être considérée comme parfaitement valable.

C'est ce qu'il fallait démontrer, comme on dit en mathématiques.

Maintenant, on pourrait objecter qu'au point de vue de la logique pure, il serait injuste de faire bénéficier d'une découverte qui a été faite et mise au jour par d'autres, un monsieur qui n'a d'autre mérite que celui d'avoir formulé

de le voir pour les intérêts Français en Tunisie, conserver longtemps encore son poste d'honneur.

Notre confrère M. Angelini, syndic, en termes empreints de la plus grande affabilité, a souhaité la bienvenue à notre ami, et lui a rappelé, avec beaucoup d'à-propos, la collaboration qu'il lui apporta, alors qu'il était rédacteur en chef du *Bônois*.

M. Omessa, reprenant la parole, mit nos confrères Constantinois au courant du fonctionnement de l'association qu'il préside, et émit l'heureuse idée de voir tous les journalistes algériens et tunisiens, réunis en un Congrès pour la discussion de nos intérêts communs.

Cette proposition rencontra l'approbation unanime ; elle va, nous dit-on, être étudiée et mise en pratique.

Nous ne pouvions laisser passer cette cordiale manifestation de sympathies confraternelles, sans remercier, M. Omessa de l'avoir provoquée, et sans le féliciter de prendre en mains de si énergique manière, les intérêts de notre groupement professionnel.

## La Vérité sur l'Algérie

La *Petite Tunisie* a mentionné à son apparition, et à l'occasion des commentaires dont elle a été l'objet, l'œuvre anti-algérienne qui défraie actuellement les conversations de tous ceux que les choses coloniales intéressent, et ils sont nombreux.

M. Jean Hess qui a réussi, grâce à une réclame formidable, savamment calculée, à concentrer, quelques jours durant, l'opinion publique sur le recueil de ses diffamations, a la prétention d'y avoir dépeint, moralement, algériens et algériennes.

Avant d'avoir lu ce livre, nous croitions ingénument à une critique politique autorisée, à une œuvre de révélations nécessaires.

Après lecture, nous fûmes déçus ; à la vérité, et bien qu'il ne soit pas du rôle d'un journal tunisien de défendre la colonie voisine, dont les feuilles ne sont parfois pas tendres pour la Régence, nous devons convenir que la brochure de M. Jean Hess n'est guère vraie.

Cagayous l'a inspiré, et quelques journaux antisémites, de 1896, ont excité sa verve ; avec cela, l'auteur prétend avoir découvert une Algérie faite entièrement à l'image d'une colonie spéciale peuplée de gens dépourvus de foi et de lois.

A quoi bon réfuter cette série d'inepties sur l'Algérie ? L'opinion publique s'est déclarée avec une telle unanimité contre cette œuvre, qu'il nous semble inutile de nous étendre sur le fond de ce livre, qui n'est qu'un battage de librairie, fort habilement fait, il est vrai, en sorte que les exemplaires en sont enlevés avec une rapidité foudroyante.

Seulement, faisant abstraction de l'antipathie qu'un tel parti-pris de dé-

sa demande de recherches en temps opportun.

Je vous prie, Monsieur le Résident Général, de m'accorder la permission de faire à cette objection la réponse suivante :

« Tant pis pour la logique. Car, la loi c'est la loi ; elle doit être égale pour tous et appliquée à tous. C'était à ceux qui l'avaient élaborée qu'incombait le souci d'être logiques. »

D'ailleurs, il existe de nombreux précédents à cet égard ; mais je me bornerai à en citer un absolument identique à celui de Kalaâ-Djerda et qui suffirait à fixer la jurisprudence en la matière.

Il y a une douzaine d'années, un certain M. Révolletta, sujet autrichien, habitant la Tunisie depuis longtemps, ayant découvert un gisement de calamine à Béchateur, contrôle civil de Bizerte, s'était adressé à la Direction Générale des Travaux Publics pour solliciter l'autorisation de mettre sa découverte en valeur.

(à suivre.)

## RESPECT AUX LOIS !

### RAPPEL

à la Sauvegarde du Droit des Gens

REQUÊTE adressée à M. STÉPHEN PICHON, Ministre Plénipotentiaire, Résident Général de la République Française dans la Régence de Tunis (suite)

Maintenant, il me reste à vous démontrer, Monsieur le Résident Général, pourquoi la demande en permis de recherches n° 182 que j'ai formulée est valable et pourquoi elle est seule valable ?

Pour la facilité de ma démonstration, je commencerai par vous faire respectueusement remarquer que le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1898 a assimilé les phosphates en terres habous à ceux qui se trouvent en terres domaniales qui, à leur tour, sont soumis aux mêmes formalités que les gisements miniers.

Or, en matière de mines, toutes les demandes en permis de recherches doivent être adressées au Service des Mines